

# Développement durable

## EDITO

### La preuve par la note

Depuis deux ans, Coop de France a engagé avec InVivo un travail commun pour mettre à disposition de l'ensemble des coopératives une grille de notation du développement durable. Il ne s'agit en aucun cas d'un quelconque effet de mode, mais bien d'affirmer notre volonté de répondre aux grands défis de notre temps autrement que par un pilonnage environnemental. L'attention de la société a été focalisée sur l'agriculture lors de la dernière campagne, du fait de l'envolée des prix agricoles et de la question des biocarburants. Cette même société a compris que l'acte de production ne peut se réduire à une simple question de technique. Aborder l'agriculture, c'est aussi traiter de la ruralité, de l'économie et des relations avec la société. Nous en sommes convaincus, car nous le vivons au quotidien. Et nous entendons faire partager cette conviction, preuves à l'appui. Dans cet esprit, Coop de France et InVivo vont fournir aux coopératives un outil d'évaluation des pratiques en matière de développement durable.



**Christian Rousseau,**

Président de la commission notation développement durable Coop de France  
Président de la coopérative Nouricia

C'est une nouvelle lecture du service coopératif que nous apportons, à la fois outil de progrès et de communication, notes à l'appui.

## Une source de progrès

Quantifier le leadership des coopératives en termes de stratégie, d'innovation et de services pour évaluer leur métier en répondant aux interpellations de la société : tel est l'objectif de la démarche « notation développement durable » menée par Coop de France et InVivo. Pour cela, nous proposons une évaluation concrète de l'activité des coopératives sur la base de critères économiques, environnementaux et sociétaux. Une évaluation qui s'inspire des lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI), regroupant les représentants des industries, des consommateurs, des ONG et des autres parties prenantes. Actuellement les industries agro-alimentaires travaillent sur un référentiel propre à leur branche, pourquoi pas un référentiel propre à la coopération agricole fondé sur ses spécificités ?

### Une démarche volontaire ouverte à toutes les coopératives

La démarche est simple. Les coopératives peuvent solliciter Coop de France pour que le projet soit co-construit. La première étape consiste à identifier les parties prenantes et à les classer en fonction des risques encourus sur les trois champs du développement durable. La deuxième étape est la collecte d'informations et d'indicateurs déjà présents dans la coopérative : présence de charte (Irtac, Arvalis etc.), démarche qualité, HACCP, bilan sociétal, rapport des commissaires aux comptes de la coopérative sont autant d'éléments de réponse pour réaliser l'état des lieux des pratiques. À cela vont s'ajouter de nouveaux indicateurs. Ensuite, l'agence de notation extra-financière, BMJ Ratings, viendra évaluer les documents, les indicateurs et le rapport de développement durable. Elle s'entretiendra avec les parties prenantes internes et externes. Sur la base de 40 indicateurs, l'agence de notation rendra un scoring et des préconisations qui permettront à la coopérative d'identifier ses marges de progrès. Elle pourra alors entamer un processus d'amélioration avec l'appui de consultants de Services Coop de France ou des fédérations régionales et définir ses nouveaux enjeux à 3 ou 5 ans. C'est bien la coopérative qui fixe son timing.

### Les indicateurs de notation

L'ensemble des indicateurs se regroupe en six critères de notation : gouvernance, sociétale, achat et sous-traitance, relation clients, ressources humaines et environnement. Ils servent à quantifier la valeur du leadership de la coopérative en termes de stratégie et en fonction de ses relations avec ses partenaires. D'autre part, ils mesurent son champ d'innovation, par exemple sa stratégie vis-à-vis de nouveaux marchés ou nouvelles technologies comme la chimie verte, les formulations en nutrition animale ou les partenariats universités et pôles de compétitivité. Cet état des lieux permet à la coopérative d'avoir une connaissance à un instant donné de son état d'implication dans le développement durable, et d'identifier les services supplémentaires à développer. Par cela même, il offre une nouvelle approche du service aux adhérents.

**Philippe Maillard,**

chargé de mission développement durable  
philippe.maillard@coopdefrance.coop



**Franck Aggeri**, professeur de gestion à l'École des Mines de Paris

## Le développement durable comme champ d'innovation

« **L'**engagement d'une coopérative dans le développement durable comprend deux volets. Le premier est la gestion de la contestabilité, c'est-à-dire la capacité à répondre aux interpellations des parties prenantes sur les impacts environnementaux et sociaux liés à ses activités. L'utilisation d'indicateurs n'est pas une fin en soi mais

constitue un préalable à toute démarche de progrès : être en mesure d'évaluer les efforts accomplis pour engager un dialogue constructif avec les parties prenantes. Le deuxième volet consiste à entamer une démarche d'exploration de nouveaux marchés : c'est le développement durable comme champ d'innovation. Ces nouveaux marchés n'émergeront

pas spontanément. C'est aux acteurs économiques de les structurer par des recherches, des expérimentations, la définition de critères de performance et l'élaboration de standards adaptés. Deux attitudes sont possibles : la logique pionnière et la logique de suiveur. La première logique est plus risquée mais plus mobilisatrice : l'enjeu

pour la coopérative pionnière est de retrouver une vision stratégique et plus systémique de ses activités. Pour cela, elle doit être capable de reconstruire une cohérence globale et d'articuler ses actions depuis l'exploitation jusqu'à l'échelle territoriale. »



**Régis Merand**, secrétaire général de Nouricia

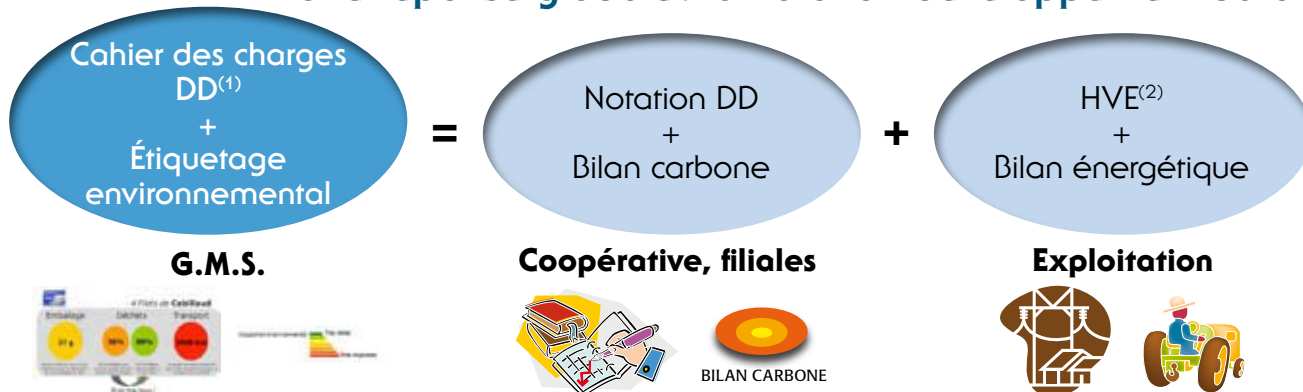
## Pour gagner en services

« **N**ous faisons souvent du développement durable sans le savoir. Ce qui change avec la notation développement durable de Coop de France, c'est la mesure de nos préconisations, en termes de pratiques culturelles et

de nouveaux services. Chez Nouricia, ces services s'articulent autour de trois problématiques : l'agriculture de précision, le travail du sol et le bilan carbone. Dans le premier cas, nous offrons à nos adhérents la possibilité d'utiliser un OAD pour

l'enregistrement de tous leurs travaux. Pour le travail du sol, nous animons depuis trois ans un club sur les techniques culturales simplifiées, que nous avons étendu aux non-adhérents de la coopérative. Enfin, la lutte contre les gaz à effet de serre étant devenue une priorité, notre bilan carbone va nous permettre de mettre en place des plans d'actions au niveau de la coopérative et demain probablement chez nos adhérents via un service conseil ou une certification. Cette démarche développement durable est donc une source d'innovation pour nous. Et un véritable relais de croissance pour fidéliser nos adhérents et en attirer de nouveaux. »

## Une réponse globale : la notation développement durable



<sup>(1)</sup>Développement durable - <sup>(2)</sup>Haute valeur environnementale



# Méthodologie de notation

Parce qu'un rapport exhaustif des actions entreprises par la coopérative en faveur du développement durable ne suffit plus, la notation développement durable de Coop de France offre une méthodologie basée sur l'intégration des standards internationaux reconnus (GRI, Irena etc.) mais aussi des standards nationaux. Cartographier les risques, réaliser son diagnostic, communiquer sa performance sont les preuves de l'engagement de la coopération agricole.

En préalable à la notation par l'agence BMJ Ratings, la coopérative fait son auto-évaluation afin de préparer son rapport de développement durable.

## Auto-évaluation

**Phase 1 :** Création d'un comité DD\* au sein de la coopérative. Formation et information sur l'organisation du développement durable dans la coopérative.

**Phase 2 :** Interviews et recueils des parties prenantes internes (conseils d'administration, direction, salariés) sur l'identification et la hiérarchisation des enjeux du développement durable en termes de performance et d'importance pour la coopérative (ex. Bilan carbone).

**Phase 3 :** Identification des parties prenantes externes majeures. Présentation de la démarche DD à ces parties prenantes et recueil des interpellations.

**Phase 4 :** Identifications des indicateurs DD existants dans la coopérative (Iso 14001, charte etc.) et des indicateurs DD absents.

**Phase 5 :** Rédaction du rapport développement durable.

## Notation développement durable

**Phase 1 :** Collecte et analyse des informations quantitatives et qualitatives à partir des éléments de gestion (rapports d'AG, bilan social, compte rendu du CA etc.) des outils d'information et de communication, etc.

**Phase 2 :** Cartographie des risques et des opportunités suite à l'identification des enjeux (impact, pression) et validation par la tenue d'entretiens.

**Phase 3 :** Processus de notation selon le modèle développé par Coop de France et BMJ Ratings.

**Phase 4 :** Remise du rapport de notation exhaustif comportant des recommandations et d'une synthèse pour la communication interne et externe.

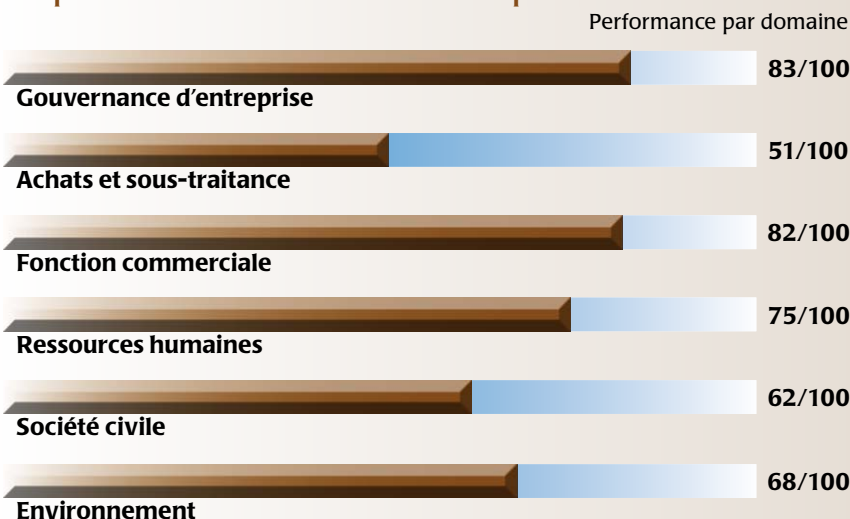
## La matrice d'évaluation

L'évaluation est réalisée en croisant les champs extra-financiers (gouvernance, achats et sous-traitance, fonction commerciale, ressources humaines, société civile et environnement) avec 7 principes du développement durable

(la valeur du leadership, l'organisation de la responsabilité, la transparence des informations, engagement vis-à-vis des parties prenantes, les champs d'innovations, les contrôles indépendants et la vision à long terme). Les attentes des parties prenantes sont ensuite évaluées dans chaque domaine, ainsi que les marges de manœuvre dont dispose la coopérative pour y répondre. Les enjeux auxquels elle est confrontée sont alors exprimés en termes de risques et opportunités. La performance de la coopérative sur ces enjeux est évaluée et donc notée pour chaque domaine. L'agrégation de l'ensemble de ces notes permet l'attribution de la note globale de performance DD.

\* DD : développement durable

## Exemple d'évaluation de la performance DD d'une coopérative



Source BMJ Ratings

/// Michel Jacob,  
vice-président de Noriap

## Le bilan carbone crédibilise l'engagement de la coopérative



« Réaliser un bilan carbone nous permet de rendre concret l'engagement de la coopérative dans le développement durable. La dépendance énergétique d'une entreprise est aujourd'hui une connaissance fondamentale, c'est pourquoi nous avons décidé d'être pro-actif en réalisant ce bilan, indicateur fort de la notation DD. Nous avons identifié les grands postes de consommation et sommes désormais capables de lancer un processus d'amélioration qui répond à une problématique de CO<sub>2</sub> bien sûr, mais aussi à des questions d'économie, de valorisation et de qualité. »

/// Michel Montet,  
directeur céréales-appro de Maisadour

## Choisir ses parties prenantes pour favoriser le dialogue

« Toute entité ou personne qui peut affecter ou être affectée par le fonctionnement de la coopérative est une partie prenante. C'est une définition très large, d'où la nécessité de bien choisir ses parties prenantes : le choix doit être assez large pour être crédible et suffisamment sélectif pour établir un réel dialogue autour d'indicateurs concrets. Dans notre cas, au vu de notre polyvalence entre amont et aval et de notre poids économique pour la région, nous avons fait le choix de réunir l'amont la première année et l'aval la deuxième. »

groupe coopératif  
**MAISADOUR**



**COOP**  
DE FRANCE  
une force en mouvement

49 av. de la Grande Armée  
75116 PARIS  
Tél. : 01 44 17 57 00  
Fax : 01 44 17 57 01  
www.coopdefrance.coop

/// Xavier Thirouin,  
directeur de la Coop de Boisseaux

## Sécuriser l'image de marque du client

« En tant que coopérative locale, nous avons fait le choix d'une stratégie indépendante. Pour le rester, nous avons dû être d'autant plus attentifs à l'attente de nos clients transformateurs, anticiper la demande et nous adapter au marché. Deux axes structurent cette demande : la qualité, sous toutes ses formes et les services produits – traçabilité, sécurité sanitaire, etc. Cette sécurité d'approvisionnement intéresse les industriels pour leur image de marque. C'est pour les fidéliser que nous nous sommes engagés dans la notation développement durable. »



/// Gérard Million,  
directeur scientifique chargé de recherche et développement à Dijon Céréales

## Parce que la coopérative doit être un catalyseur d'initiatives

« La démarche notation développement durable de Coop de France permet de fédérer le personnel et les adhérents de la coopérative et de mobiliser les parties prenantes. C'est un outil d'amélioration global du management qui responsabilise chaque individu ou entité associés à la démarche. Il permet à la coopérative d'identifier des postes d'économie de charges et de gestion pour une meilleure rationalisation de son fonctionnement. Cette méthodologie est transposable auprès des agriculteurs pour introduire une démarche d'amélioration continue. Elle permet de leur proposer un service de conseil pour mettre le doigt sur des économies potentielles au niveau de leur exploitation. Service que nous allons bientôt proposer grâce à la mise en place de conseillers formés et spécialisés dans la réalisation du bilan énergétique des exploitations. Mais c'est aussi un moyen de communication à la charnière entre le secteur agricole et le marché, pour valoriser l'image agricole, apporter des réponses aux adhérents et aux consommateurs, et faire savoir ce qui se fait déjà. En bref, c'est être acteur et rendre acteur ! »

